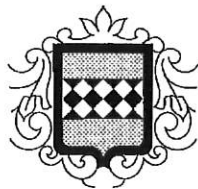


R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an **deux mil vingt deux, le huit février**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jacqueline Pagnol, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Véronique HERBÉ**.

Étaient présents : Mme Véronique HERBÉ, M. Georges DANIEL, Mme Nathalie BESSON, M. Jean PASSERIEUX, Mme Joëlle COLLOCA, M. Vincent PELAQUIE, Mme Jacqueline LINDER, M. Antoine DE VITA, Mme Hélène BARATHIEU, M. Jean-Philippe AUBERT, M. Jean ALBE, M. Guillaume JOUVE, M. Hervé PETITOT.

Étaient absents excusés : M. Jean-Louis COGAN, Mme Sylvie DUCLOS, Mme Françoise POCK, M. Stéphane SOLER, Mme Sandrine BERNARD.

Étaient absents non excusés : Mme Christelle POSTEL.

Procurations : M. Jean-Louis COGAN en faveur de M. Antoine DE VITA, Mme Sylvie DUCLOS en faveur de Mme Véronique HERBÉ, Mme Françoise POCK en faveur de Mme Hélène BARATHIEU, M. Stéphane SOLER en faveur de Mme Nathalie BESSON, Mme Sandrine BERNARD en faveur de Mme Joëlle COLLOCA.

Secrétaire : M. Antoine DE VITA.

M. DE VITA Antoine se présente comme secrétaire de séance. Il est élu à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022 est soumis à l'approbation de l'assemblée.
Procès-verbal voté et adopté à l'unanimité.

1) Retrait de la délibération en date du 14/12/2021 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022.

Madame le Maire informe l'assemblée que par courrier du 22 décembre 2021, les services de contrôle de légalité de la Préfecture de Nîmes ont demandé de procéder au retrait de la délibération du 14 décembre 2021 qui concernait la prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif. En effet, celle-ci comprenait le montant des restes à réaliser, qui ne sont pas des crédits ouverts en 2021.

Après avoir entendu Madame le Maire, le conseil municipal retire la délibération du 14 décembre 2021.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

2) Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2022

Suite au retrait de la délibération du 14 décembre 2021 (voir point 1), Mme le maire informe l'assemblée des montants modifiés et procède au vote des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

3) Etablissement d'une servitude de passage d'une canalisation d'eaux usées sur la parcelle AN n° 846, rue Barne Aubin

Madame le Maire s'assure que chaque conseiller a bien reçu le plan de situation.

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune est bien propriétaire de la parcelle AN n°846 sis rue Barne Aubin

et que la présence d'une canalisation d'eaux usées non spécifiée sur l'acte d'achat nécessite d'établir une convention afin d'en confirmer l'existence.

Après lecture du plan de situation, le conseil municipal décide d'approuver l'établissement d'une servitude de passage au profit des propriétaires des parcelles AN n°1110 et AN n°847 et précise que les propriétaires du fond dominant entretiendront à leurs frais exclusifs cette canalisation.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

4) Création d'un poste d'Agent technique polyvalent dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence - Contrat unique d'insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi PEC CUI-CAE

Contrat de droit privé

Madame le Maire explique le dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC) qui a pour but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

Dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence, un CUI-CAE a été recruté au sein de la commune pour exercer les fonctions d'Agent technique polyvalent (essentiellement au sein du groupe scolaire) à raison de 20 heures par semaine. Madame le Maire informe que la personne retenue est de Saint-Victor-la-Coste et a déjà travaillé pour la commune.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu à compter du 03/01/2022, pour une période de 9 mois renouvelable .

Le conseil municipal approuve la création de ce poste.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

5) Suppression d'un poste d'Adjoint technique territorial principal à 28h à la demande de l'intéressée et création d'un poste d'Adjoint technique territorial principal à 22h

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande d'un agent de réduire son temps de travail et de passer de 28 heures à 22 heures hebdomadaires.

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, il convient de supprimer le poste d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe de 28 heures et de créer dans le même temps celui d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe à 22 heures.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

6) Renouvellement bail précaire et révocable : 7 rue des Vieux Lavois - Appt n° 2

Madame le Maire informe l'assemblée que le bail précaire et révocable conclu avec Mr et Mme JOUSSAUME pour le logement sis à l'école Raoul Laurent arrive à échéance le 28 février 2022. Il est proposé d'en conclure un autre avec les mêmes locataires et d'en fixer le loyer à 515.70 €.

Madame le maire rappelle le principe de révision annuelle des loyers par application du dernier taux publié par l'INSEE soit celui du 4ème trimestre 2021 qui prévoit une augmentation de 1.61%.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

7) Renouvellement bail précaire et révocable : 24 rue de l'Eglise

Madame le Maire informe l'assemblée que le bail précaire et révocable conclu avec Mme THEBAULT Jennifer arrive à échéance le 01 février 2022. Il est proposé d'en conclure un nouveau avec la même personne et d'en fixer le loyer à 346.16 €.

Madame le maire rappelle le principe de révision des loyers par application du dernier taux publié par l'INSEE soit celui du

4ème trimestre 2021, qui prévoit une augmentation de 1.61 %.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

8) Cession de terrains à la commune à l'euro symbolique dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD 101

Madame le Maire s'assure que chaque conseiller a bien reçu tous les documents.

Madame le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de la route départementale RD 101, l'acquisition de parcelles est nécessaire à la création d'un trottoir.

Après étude des différents documents, le conseil municipal accepte et autorise Madame le Maire à signer les actes de cession à l'euro symbolique en la forme administrative, précise que les frais de géomètre seront à la charge de la commune et que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

9) Demande de subvention DETR 2022 : Installation Vidéo protection

Madame le Maire rappelle le projet de vidéoprotection de la commune et propose à l'assemblée de solliciter une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 69 878,74€ HT auxquels il faut ajouter 6 185,00€ HT d'installation de poteaux support soit un total de 76 063,96 € HT(arrondi à 76 064,00€ HT).

Le conseil municipal accepte le projet, sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2022 à hauteur de 40% soit 30 426,00 € HT, autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires et s'engage à inscrire ces montants au budget communal.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

10) Demande de subvention DETR 2022 : Aménagement sécuritaire RD 101

Pour faire suite au projet de la RD 101, Madame le Maire présente à l'assemblée un plan prévisionnel des travaux s'élevant à 490 000,00 € HT. Elle sollicite également une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2022 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 40% soit 192 000,00 €.

Le conseil municipal accepte ce projet, autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires et s'engage à inscrire ces travaux au budget communal.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

11) Demande de subvention DETR 2022 : Eclairage LED salle de sports et tennis

Madame le Maire expose à l'assemblée le projet de passer à un éclairage LED des spots des cours de tennis et de la salle René mathieu. Suite à l'audit réalisé par la société INEO, il ressort qu'un équipement en LED permettrait de faire une économie d'électricité au vu des heures d'utilisation de ces deux sites sportifs.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élèvent à 26 719,92€ HT. Madame le Maire propose à l'assemblée de présenter ce dossier au titre de la DETR 2022 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) afin d'obtenir une subvention à hauteur de 40% soit 10 687,00€ HT.

Après discussion, le conseil municipal accepte le projet, autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires et s'engage à inscrire ces travaux au budget communal.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE

12) Demande de subvention DETR 2022 : Remplacement luminaires existants par des luminaires à LED

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un audit concernant les différents types d'éclairages de la commune a été demandé à la société INEO. Ce rapport montre que sur les 460 points lumineux qui composent l'éclairage public de la commune, un grand nombre est équipé d'ampoules pas ou peu économes en énergie. Le passage en LED programmé des éclairages publics de la commune s'élève à 203 240,00 € HT pour la partie lumineuse et 4 000,00€ HT pour la partie étude soit un total de 207 240,00€ HT. Une vigilance particulière sera apportée à la couleur des éclairages.

Madame le Maire propose de présenter ce dossier au titre de la DETR 2022 à hauteur de 40% soit 82 896,00 euros.

Le conseil municipal accepte le projet, autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires et s'engage à inscrire ces travaux au budget communal.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

13) Demande de subvention au titre des amendes de police gestion 2022 pour la sécurisation de la route d'Avignon

Madame le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental va procéder à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 10 000 habitants.

Une demande de subvention peut être présentée à ce titre par la commune en vue de sécuriser la route d'Avignon avec la création d'un trottoir, d'un ralentisseur, d'une double écluse, le tout avec la signalétique appropriée.

L'ensemble pour un coût prévisionnel de 118 704,00 € HT soit 142 444,80 € TTC

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à demander la participation du Conseil Départemental au titre des amendes de police gestion 2022.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

14) Réalisation d'une étude sur l'utilisation et la consommation en eau sur la commune

Le syndicat ABCèze a proposé aux différentes communes de son territoire de mener une étude diagnostic sur la consommation de l'eau dans les collectivités et de proposer des actions ou des équipements afin d'en réduire les volumes.

Le coût total de cette mission s'élève à : 13 468,25 € TTC financé par :

- l' Agence de l'Eau pour 70% soit 9 428,13 € TTC,

- le Département pour 10% soit : 1 346,82 € TTC

- et la commune pour 20% soit : 2 693,25 € TTC

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à faire réaliser cette étude et à signer tous les documents se rapportant au dossier notamment la convention avec le syndicat ABCèze.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

15) Questions diverses

a) Questions formalisées de Mr Jouve :

1/ Le raccordement à la fibre : prévision fin 2021. Pourquoi tant de retard et quelle prévision sur la disponibilité du service ?

Mme le Maire informe l'assemblée qu'après plusieurs relances de sa part auprès des élus départementaux, ceux-ci l'informent que le raccordement de la fibre à Saint-Victor-la-Coste sera effectif entre mai et juillet 2022. Le retard est dû au COVID.

2/ Il a été distribué dans les boîtes aux lettres un document sur le report de la mise en place de la taxe incitative. La commune est-elle toujours en test ou sommes-nous au même niveau que les autres communes de l'Agglo ?

Mme le Maire répond que, comme indiqué dans le courrier de l'agglomération du Gard Rhodanien, la mise en place de la redevance incitative est retardée. Actuellement un recensement des foyers sans container pucé est en cours. Dès que

la situation sanitaire le permettra, des réunions seront organisées.

3/ Route de Saint-laurent-des-Arbres : quelle prévision est possible d'avoir pour la réparation du pont ?

Mme le Maire précise que les services du Département interviendront dans le courant du mois de mai 2022.

4/ Une étude est menée par Monsieur PASSERIEUX sur l'éclairage public. Est-il normal d'apprendre cette info, par les résidents de la commune alors que nous sommes élus ?

Mme le Maire est surprise par cette question. Il lui semble que ce sujet a déjà été abordé en conseil municipal, ce qui est confirmé par l'ensemble des élus présents.

b) Madame le Maire informe l'assemblée qu'une étude concernant l'agrandissement des dortoirs de petite et moyenne sections de maternelle est en cours ainsi que du réfectoire.

c) Toujours dans les projets de construction, une réflexion est menée sur une nouvelle bibliothèque. Avant de lancer l'étude, Mme BESSON portera le dossier et est ouverte à toutes propositions.

d) La commission EPCV (Environnement-Patrimoine-Cadre de Vie) prépare un livret pour les nouveaux arrivants sur la commune. Le village y sera présenté, son historique, ses commerces, l'artisanat...

e) Mme le Maire informe les élus que suite à l'obtention de la DSIL (pour un montant de 27 858,00 €), les travaux de rénovation énergétique des logements communaux ont commencé.

f) Mme le Maire informe l'assemblée qu'une étude thermographique du territoire a eu lieu courant janvier. Les communes de l'Agglomération du Gard Rhodanien ont été survolées les 24, 25 et 26 janvier 2022 pour une étude qui mettra en lumière les déperditions thermiques des bâtiments par les toitures. La restitution de cette étude aura lieu dans le courant du mois d'avril 2022. Dans le même temps, une mise en avant des dispositifs gouvernementaux et régionaux d'aide à la rénovation thermique sera fait.

g) Mme le Maire fait un retour sur le service de l'AGGLO MOBILE : le dispositif a été mis en place le 5 octobre 2020, après l'obtention du label "France Service".

Le camping-car sillonne le territoire de l'agglomération, au rythme d'une demi-journée par commune. Deux personnes sont au service des administrés et les accompagnent dans leurs démarches qui ne sont pas seulement administratives. Les communes mettent à disposition un bureau ainsi qu'un branchement électrique.

Par le biais de ce dispositif, c'est un vrai service public qui est mis à la disposition des personnes pas ou peu autonomes. Les dossiers traités concernent pour 24% l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés), pour 15,99% des dossiers retraite, pour 13,28% les services d'AMELI, 9,53% la CAF, 8,37% les imôts et pour 6,14% la création de messagerie. Sur la commune de Saint-Victor-la-Coste, les services de l'AGGLO MOBILE ont reçu sur l'année 2021, 74 personnes pour 82 dossiers sur 16 permanences.

h) Mme le Maire rappelle aux élus que Monsieur Anthony CELLIER, Député de la 3ème circonscription du Gard a proposé aux élus deux dates pour visiter l'Assemblée Nationale. Une première visite a eu lieu en janvier et une seconde est prévue mi-février. Mme le Maire se propose de demander aux Sénateurs et Sénatrices du Gard d'organiser une visite du Sénat et demande aux élus d'y réfléchir.

i) Mme le Maire informe les élus que des fuites ont été constatées sur les lavoirs jumeaux de la commune. Un courrier sera adressé à la DRAC pour information avec un devis de réparation. Il aura également pour objet une demande de subvention.

j) Les chantiers d'insertion de l'agglomération du Gard Rhodanien vont intervenir sur le mur en pierres de la place Baron le Roy qui a besoin d'un soin tout particulier. Dans l'été, c'est le mur en pierres de l'école Raoul Laurent qui bénéficiera de l'intervention des chantiers. Mme le Maire précise que l'arbre trentenaire abattu présentait un danger pour les enfants de l'école et déchaussait l'ancien mur. Elle précise également que l'on n'abat jamais un arbre de gaité de coeur. Des lauriers ont été mis en lieu et place de l'arbre et deux arbres ont été plantés de l'autre côté de la rue. Mme le Maire a également demandé la réfection des lavoirs de Cannes dans le cadre des chantiers d'insertion.

k) Les dates clés à venir :

- | | |
|-----------------------|---------------------------------|
| - 15 février : | Diffusion du bulletin municipal |
| - 5 mars : | Nuit de la lecture |
| - les 12 et 13 mars : | Exposition de peinture |
| - 19 mars : | Le Printemps des poètes. |

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 22H30.